

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260303-15-26-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2026

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 03 MARS 2026

N° 15/26

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 18 février 2026
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 10 mars 2026

Objet de la délibération :

Vote des taxes ménages et du
taux de CFE 2026

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	61
- Absent(e)s :	
• Dont suppléé(e)s	1
• Dont représenté(e)s	10
• Excusé(e)s :	5
• Non excusé(e)s :	20
- Votants	72
- Ne participe pas au vote	

Résultat du vote	
- Pour :	72
- Contre :	0
- Abstention :	0

L'an deux mil vingt-six,

Le trois mars,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animations et de Loisirs de la commune d'Ornans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mars.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Procuration Fabienne ARNOUX à Jean-Claude GRENIER, Joel BOLE à Vincent MARGUET, Laurent BROCARD à Félix CHOPARD, Franck COLLINET à Christophe JOUVIN, Jean-Pierre CUNCHON à Thierry MAIRE DU POSET, Maxime GROSHENRY à Christophe FAIVRE-PIERRET, Martine LANDRY à Marc JACQUOT, Chantal MARAUX à Sarah FAIVRE, Joelle MAURICE à Christian MESNIER, Laetitia ROGNON à Rémy PAUL

Suppléé(e)s Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT

Excusé(e) Guillaume AYMONIN, Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Alain MONNIER, James PROUTEAU

Absent(e)s Jean-Michel BELPOIS, Christine BREUILLOT, Michel CALY, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Jean-Marie DONEY, Maryse FAILLENET, Danièle FIETIER, Yves GAMELON, Florian GRILLON, Nathalie KOWAL-BONDY, Sylvie LHERITIER, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Florence PAUL, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Patrick TELES, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Christophe JOUVIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Après 3 années d'évolution destinée à financer l'opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et conformément aux orientations budgétaires adoptées le 3 février 2026, il est proposé un maintien des taux pour 2026 soit :

☞ Taxe foncière sur les propriétés bâties	→	4.74%
☞ Taxe foncière sur les propriétés non bâties	→	6.40%
☞ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	→	5.78 %
☞ Cotisation Foncière des Entreprises	→	24.08%

Invité à se prononcer, le conseil communautaire à l'unanimité valide les taux proposés par le Président, soit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 4,74%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 6,40 %
- Taxe d'habitation : 5,78 %
- Cotisation foncière des entreprises : 24,08 %

Fait et délibéré en séance, le 03.03.2026

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président